

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 16 OCTOBRE

La partie trop belle!

Le gouvernement sera interpellé, dès la rentrée, sur le cas de plusieurs fonctionnaires frappés de mesures disciplinaires pour avoir, comme mandataires du suffrage universel, émis des votes hostiles à la politique gouvernementale.

Ces fonctionnaires, conseillers généraux, légalement élus, ont, se basant sur leurs obligations électorales, protesté contre les lois répressives demandées par le gouvernement aux Chambres et adoptées par celles-ci. Ils ont, ce faisant, commis le délit, aujourd'hui impardonnable, de critiquer les actes du gouvernement. Aussi les en a-t-on châtiés.

M. le président du Conseil des ministres propose, en réponse aux interpellateurs, de déposer un projet de loi tendant à l'inéligibilité des fonctionnaires.

De cette façon, MM. les fonctionnaires seront encore un peu plus sous la dépendance du gouvernement.

Certes, nous ne sommes pas pour l'insubordination des fonctionnaires. Vive un fonctionnaire fidèle à ses devoirs, consciencieux dans l'exécution des ordres qui lui sont donnés et respectueux de la volonté de ses supérieurs en tout ce qui se rapporte à ses attributions!

Mais une administration — un gouvernement qui transforme ouvertement ses fonctionnaires en serviteurs politiques et, pour mieux les asservir encore, leur enlève leurs droits électifs: voilà qui, de prime abord, peut sembler en contradiction flagrante avec la théorie même de la liberté si chère, à les entendre, à nos gouvernants actuels.

Donc, dorénavant, le gouvernement pourra continuer à se servir de ses fonctionnaires pour faire triompher sa politique dans les élections, mais ceux-ci devront renoncer à l'espoir de voir jamais leur noms figurer sur les bulletins de vote. On leur permettra de faire de la politique, mais seulement de la politique agréable au gouvernement. N'y a-t-il pas là quelque chose qui, à première vue, déconcerte et même blesse l'idée de justice?

Nous admettons qu'il soit nécessaire à l'autorité gouvernementale, au bon ordre qui doit régner du haut en bas de l'échelle administrative, d'ôter aux fonctionnaires le moyen de siéger dans certaines assemblées où chaque vœu exprimé est un défi, une insulte au gouvernement. Les fonctionnaires doivent être tenus soigneusement en dehors des enceintes politiques. Bien, rien de mieux; nous applaudissons.

Mais alors, il faut aller jusqu'au bout de la réforme. Si vous dites: *Les fonctionnaires ne feront plus de politique*, il faut que ce soit la réalité et non pas un leurre. Il faut que véritablement les fonctionnaires *ne fassent plus de politique*. Or, c'est ce qui ne sera pas.

On enlèvera aux fonctionnaires, et très sagement, leurs droits à l'éligibilité, afin qu'ils ne puissent, comme élus, partir en guerre contre l'autorité gouvernementale. Mais, en même temps, on leur fera toujours une obligation, comme citoyens et comme électeurs, de ne pas servir d'autre politique que celle du

gouvernement, de ne pas soutenir d'autres candidats que ceux du gouvernement et de ne pas voter autrement que suivant le bon plaisir du gouvernement.

C'est, ni plus ni moins, un attentat à la dignité de cette catégorie de citoyens qu'on nomme des fonctionnaires.

Eligibles, ils pouvaient encore se croire des citoyens libres. Inéligibles, il ne leur restera même plus cette illusion. Ils ne seront plus au monde que pour obéir servilement.

Qu'on leur enlève leurs droits électifs, parfait. Mais alors qu'on leur rende tous leurs droits électoraux, toute leur liberté d'électeurs. Autrement « ce ne sera plus de jeu », pour me servir d'une expression vulgaire, mais bien en situation.

Le gouvernement veut, vraiment, se faire la partie trop belle, au prix de la dignité de ses pauvres fonctionnaires.

Charles Durand.

Le secret des télégrammes

Un incident très opportunément soulevé à la commission du budget par M. Maurice Faure vient d'attirer l'attention sur le sans-gêne véritablement scandaleux avec lequel le gouvernement fait violer à son profit, par les agents de la direction des postes, le secret des correspondances télégraphiques privées.

Vous croyez peut-être que quand vous télégraphiez à votre femme, à un ami, personne ne lit par dessus votre épaule. Erreur profonde. Toutes les confidences que vous échangez dans la liberté des épanchements intimes sont précieusement recueillies et livrées à la curiosité malveillante d'une foule de ronds de cuir payés avec votre argent pour mettre malgré vous et parfois contre vous le nez dans vos affaires.

Etes-vous homme public, député, journaliste ou non? Vous ne libellez jamais une dépêche, sans qu'il en soit dressé quatre ou cinq expéditions.

L'une va au destinataire, les autres au ministère de l'Intérieur, à la Préfecture de police, à l'Elysée et, s'il y a lieu, au ministère intéressé. Etes-vous homme privé, ne vous croyez pas à l'abri de l'inquisition administrative. Tout est là. A Paris, les doubles vont à l'Intérieur; dans les départements il est de règle que le préfet se fasse remettre chaque matin toutes la correspondance télégraphique de la veille.

Et qu'est-ce qui autorise un abus aussi monstrueux? La loi?

Pas du tout. C'est une fantaisie que le gouvernement se permet, qu'il s'est permise de temps immémorial et qu'il continuera de se permettre si la Chambre ne le rappelle sévèrement au respect des règles les plus élémentaires de la probité.

Notez que rien, au point de vue du caractère sacré qui s'attache à la correspondance privée, ne permet d'établir une distinction quelconque entre la lettre expédiée par la poste et la dépêche expédiée par le télégraphe. Ce qui fait la lettre inviolable, ce n'est pas qu'elle est fermée, c'est le fait qu'en se chargeant de l'expédier, la poste a contracté vis-à-vis de l'expéditeur l'obligation morale de ne pas la lire. Si le directeur des postes, abusant

d'une lettre ouverte par mégarde, se permettait d'en prendre connaissance ou d'en communiquer le contenu à qui que ce soit, il commettrait un révoltant abus de confiance. C'est le même abus de confiance qu'il commet quand il prend copie de nos télégrammes et qu'il les communique à des gens à qui nous ne les avons pas destinés.

Au vrai, la différence des deux cas gît tout entière dans le fait matériel de l'effraction. Puisque le gouvernement nous vole avec cette désinvolture le secret de nos correspondances télégraphiques, nous sommes en droit de croire qu'il ne respecte celui de nos lettres que parce qu'il ne pourrait essayer de le surprendre sans risquer de se faire pincer.

INFORMATIONS

Protestation contre le protectionnisme

Les ministres des affaires étrangères et du commerce ont reçu, avant-hier, les délégués de l'union pour la reprise des négociations avec la Suisse.

Les délégués de Mâcon, entr'autres, ont remis une note dans laquelle ils ont insisté sur la nécessité d'une union commerciale entre la France et la Suisse. En voici le principal passage:

« Notre région a fait des sacrifices immenses pour reconstituer ses beaux vignobles, une des gloires de la patrie française. Notre cultivateur, si laborieux et si honnête, a emprunté le vin à ses pressoirs; au prix de quelles peines, de quels soucis, je vous le laisse à penser, il a réussi. Il n'a plus maintenant, croit-il, que la main à tendre pour recevoir son salaire, être payé d'un peu de son labeur. Erreur! les débouchés sont fermés, les clients sont loin; il faut ou accepter une baisse ruineuse, ou attendre sans grand espoir.

» Parmi ces clients écartés, il en est un, voisin, qui venait lui-même chaque année goûter et enlever une partie importante de nos produits: c'est le consommateur suisse. Ne serait-il pas possible de faire quelques sacrifices pour le ramener à nous? »

La santé de M. de Mun

On a reçu des nouvelles plus satisfaisantes de la santé de M. le comte Albert de Mun.

M. de Mun souffre d'une névralgie faciale, contractée à la suite d'un refroidissement, il y a trois semaines, à Roscoff (Finistère). C'est un accident sans gravité mais dont la guérison complète exige des soins d'une certaine durée. La santé générale de M. de Mun est d'ailleurs excellente, et son état déjà amélioré permet de compter sur un prochain rétablissement.

Le vaccin de l'ânesse

Un élève du docteur Koch, le docteur Biqueral, de Genève, vient, paraît-il, de découvrir un vaccin contre la tuberculose: c'est le vaccin de l'ânesse.

Les expériences auxquelles il s'est livré ont été jusqu'ici concluantes. Sur vingt-cinq sujets soumis à l'inoculation, treize sont complètement guéris, et les douze autres, qui suivent encore le traitement, sont dans un état d'amélioration sensible.

Terrible accident à Niort

Jacques Runelier, cultivateur à Amaillou, voulant faire basculer un tombereau chargé, eut la main droite prise. Il appela au secours.

Ses fils accoururent. Mais les boeufs effrayés partirent au galop, traînant le malheureux sur une longueur d'une vingtaine de mètres. La roue du tombereau lui passa sur la poitrine, qui fut broyée. La mort a été instantanée.

Runelier laisse une veuve avec sept enfants.

Tentative de suicide d'un artiste au Mans

Un artiste du théâtre du Mans, M. Dorn, grand premier rôle, a tenté de se suicider en se frappant d'un coup de couteau dans la région du cœur. C'est le garçon de théâtre qui, entrant chez lui, l'a trouvé étendu au pied de son lit, sans connaissance et baignant dans une mare de sang.

Un médecin, mandé aussitôt, a ordonné le transport de M. Dorn à l'hôpital. Quand il est revenu à lui, il a déclaré que, si on le sauvait, il recommencerait aussitôt. Son état paraît très grave.

M. Dorn, dont le nom est très connu en province, avait fait une saison au Mans, il y a sept ans, et y avait obtenu de très grands succès. Il est revenu vieilli, fatigué; ses deux débuts n'ont pas été heureux. Le public se montrait froid et la presse était hostile.

C'est le motif qui l'a poussé, disait-il dans une lettre trouvée sur sa table, à attenter à ses jours. La femme de M. Dorn, qui habite Le Havre, a été prévenue.

CHINE ET JAPON

Shanghai, 15 octobre. — La nouvelle d'une rébellion de Ye-Ho est pleinement confirmée.

La première émeute a eu lieu samedi dernier à 100 milles de Hankow, et le mouvement s'étend graduellement.

Les rebelles appartiennent pour la plupart à la fameuse société secrète des Kula-hwai; ils sont assez bien armés. Ils ont commencé par attaquer les bâtiments publics.

Les autorités locales ont essayé sans succès de réprimer l'émeute. Des mandarins ont été tués. Quelques soldats se sont joints aux rebelles. On craint que les rebelles n'avancent sur Wuchang, dont la garnison a été envoyée à la côte. Il ne s'est produit jusqu'à présent aucun désordre à Hankow.

Tien-Tsin, 15 octobre. — On prend des dispositions pour lancer en Europe un emprunt chinois du montant de dix millions de livres sterling, dont l'intérêt garanti par les douanes impériales serait de 10 0/0.

REVUE HEBDOMADAIRE

15 octobre 1894.

Nous assistons, en ce moment, à un travail de tassement qui ne peut qu'être utile à la place. Le mouvement de hausse qui s'est produit pendant les mois d'août et de septembre a forcément amené des livraisons de titres. A notre avis on ne s'écartera pas beaucoup des cours actuels et en l'absence de la création d'entreprises nouvelles il n'y a pas beaucoup de chances pour que nous assistions à un relèvement du taux de l'intérêt.

Le 3 0/0 oscille autour du cours de 102; le 3 1/2 cote 108.40.

Le Crédit Foncier s'est négocié de 895 à 901.25. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes.

Le Comptoir national d'Escompte, dont les affaires s'accroissent tous les jours, donne lieu à des transactions suivies; on cote 332.50.

La Société Générale est demandée à 467.50.

ÉPICERIE PARISIENNE

SAUMUR **IMBERT FILS** SAUMUR

Place de la Poste, en face du Café de la Paix,
Fournisseur adjudicataire de l'École de Cavalerie. — Fournisseur de MM. les Officiers.
Maison de confiance la mieux assortie et vendant le meilleur marché de Saumur.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix..... le kil.	1 »	Sel gris..... les 2 kil.	» 25	Orillamme..... le bidon 5 litres.	1 85
Sucre scié.....	1 10	Sel blanc.....	» 35	Bougie, bonne qualité..... le paquet.	» 70
Café grillé..... 1/2 kil.	2 30	Sel fin.....	» 35	Huile colza double épuration... le 1/2 kil.	» 35
Chocolat Menier.....	1 60	Cristaux de soude.....	» 25	Savon de Marseille bleu..... le kil.	» 50
Chocolat du Planteur.....	1 60	Lessive du Phénix..... le kil.	» 35	— jaune « Au Chat ».....	» 65
Chocolat Félix Potin, n° 3.....	1 60	Amidon Verley.....	» 75	— extra pur « Le Normal ».....	» 70

Excellent Vin rouge, le litre 0,35. — Excellent Vin blanc, le litre 0,40.

Etude de M^e JAMIN, notaire à Gennez.

A VENDRE
Par Adjudication volontaire
Le dimanche 21 octobre 1894, en l'étude de M^e JAMIN,
LES IMMEUBLES
CI-APRÈS
Dépendant de la succession de M^e Laurion.
Commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.
1^o L'Hôtel de la Boule-Or, situé au bourg des Tuffeaux;
2^o 37 ares de terre et vigne, aux Friches;
3^o 73 ares 66 centiares de terre et vigne, à la Futée.
Entrée en jouissance de suite.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e JAMIN, notaire.

Etude de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 1^{er} novembre 1894
UNE FERME
Sise dans l'île Meffray, ville de Saumur.
Comprend bâtiments, terres, prés et pâtures.
S'adresser, pour tous renseignements : 1^o à M^e MELLOCHEAU, à Saumur, rue de l'Abbaye; 2^o à M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 67.

ON DEMANDE un domestique pour une maison bourgeoise ayant déjà servi, âgé de 17 à 19 ans. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS DE LA PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsus, etc., etc.
Plaies et Ulcères variqueux (dits incurables).
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présente à l'Académie de Médecine un avantage pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^o jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, 11, Place d'Alsace-Lorraine, à Paris.
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, 11, Place d'Alsace-Lorraine, à Paris.
(S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.

SUCRE CRISTALLISÉ
Pour Vendanges
A. COURTET
RUE DAILLÉ, A SAUMUR

EPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR
E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes
Boîtes marraines satins et peluches
Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance
Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20
Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.
Saumur, imprimerie Paul Godet.

OCCASION
A VENDRE
Très beau Coupé
PRESQUE NEUF
S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE ANONYME D'ÉPIQUE DE LA RIVE GAUCHE DE PARIS
SOUSCRIPTION à 10.000 obligations de 500 Francs 5%
Intérêt annuel 25 fr. — Jouissance du 1^{er} octobre 1894

La Compagnie a pour objet l'éclairage de la Rive Gauche, soit les 5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e et 15^e Arrondissements, ainsi que la Cité et l'île Saint-Louis.
PRIX D'ÉMISSION : En souscrivant, le 20 octobre 1894, Fr. 100
à la répartition, le 20 octobre 1894, Fr. 100
TOTAL : 492 FR. 50
Les obligations qui seront libérées à la répartition jouissent d'une bonification de 2 fr. 50.
Les obligations libérées à la répartition ont été cotées à 490 fr. A ce prix, leur revenu est de 5,10 0/0.
LA SOUSCRIPTION SERA OUVVERTE LES 19 ET 20 OCTOBRE 1894
A Paris, chez M. P. BROCARD, banquier, 5, rue Drouot
On peut souscrire dès à présent par correspondance
En envoyant les fonds en billets de banque, mandats-poste, mandats ou chèques sur Paris et les départements ou en titres négociables.
On peut verser au compte de M. P. BROCARD, dans les Caisses de Crédit et dans leurs succursales, et s'adresser aux principaux Banquiers et Agents de Change de Paris et des Départements.
LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

EPICERIE CENTRALE P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur
Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct
Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT. — La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.
Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur
ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

VELOUTINE POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au l'ismuth. HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE
SEULE RÉCOMPENSÉE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.
CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS
Se défier des Imitations et Contrefaçons
(Jugement du Tribunal de la Seine du 8 mai 1875)

SAISON HIVER 1894-95
MAISON CREMIEUX
Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour **35 francs**
un **COSTUME COMPLET** drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.
EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE
27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel de Ville de Saumur 1894
Certifié par l'imprimeur soussigné,
Le Maire.